Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20251126-20251121-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de BRASPARTS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Anne ROLLAND, MAIRE.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2025

PRESENTS : Anne ROLLAND - Jean Yves BROUSTAL - Josiane GUINVARC'H – Yves LE MOAL – Marie-Christine TROMEUR – Jean VARGUES – Philippe ROBERT-DANTEC - Clément MATHEY –- Marie-Claire CREN – Catherine URCUN - Claudine PATE (arrivée à 18 h 22) -

EXCUSES : Youenn AMICE (procuration à Marie-Christine TROMEUR) - Grégoire BROSSARD (procuration à Philippe ROBERT-DANTEC)

ABSENTES : Cécile QUENTIN-LE BOZEC, Chantal VIRMONTOIS

Madame Josiane GUINVARC'H a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : **LOCATION ESPACE FREDERIC LE GUYADER**

Le Conseil municipal, appelé à fixer les tarifs de location des salles communales, **DECIDE**, après en avoir délibéré, moyennant une abstention, de **FIXER** les tarifs de location des salles communales, **à compter du 1er janvier 2026** ainsi :

COMMUNE

GRANDE SALLE DE REUNION, SALLE D'EXPOSITIONS, SALLE INFORMATIQUE :

Associations
- usage ponctuel : **gratuit**
- usage régulier à l'année : **gratuit**

Autres et privé
- usage ponctuel : **30,00 €**
- usage régulier à l'année : **20,00 €**

Caution dégâts matériels : **550,00 €**
Caution nettoyage : **250,00 €**

HORS – COMMUNE

GRANDE SALLE DE REUNION, SALLE D'EXPOSITIONS, SALLE INFORMATIQUE :

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20251126-20251121-DE

Associations
- usage ponctuel : **30,00 €**
- usage régulier à l'année : **20,00 €**

Autres et privé
- usage ponctuel : **45,00 €**
- usage régulier à l'année : **30,00 €**

Caution dégâts matériels : **550,00 €**
Caution nettoyage : **250,00 €**

Le Conseil municipal PRECISE que, suite à des dégradations antérieures, l'espace Frédéric le Guyader ne sera plus loué pour les anniversaires et pour les réveillons.

Dans tous les cas, la location de l'espace Frédéric le Guyader sera possible la veille et le lendemain d'une manifestation, à charge aux intéressés de s'organiser pour le nettoyage des locaux.

Pour copie conforme au registre,

LA MAIRE

Anne ROLLAND

Certifié exécutoire par la Maire
compte-tenu de sa réception en Préfecture